



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 9 avril 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no 3-19** décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.labostonnais.ca

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais ce 10^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

Michelle Cantin
Secrétaire-trésorière